

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2612**

commune (s) :

objet : Service de téléphonie fixe et de location de liaisons permanentes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2612**

objet : **Service de téléphonie fixe et de location de liaisons permanentes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les prestations de services de téléphonie fixe et de location de liaisons permanentes font actuellement l'objet de 2 marchés arrivant à échéance le 19 mai 2012 pour le lot n° 1 détenu par la société France Telecom et le 30 avril 2012 pour le lot n° 2 détenu par la société Completel.

Ces 2 marchés comportent une possibilité de reconduction pour une période supplémentaire de 2 ans. Toutefois suite à un recours de la Préfecture concernant l'attribution du lot n° 1 à France Télécom, les 2 marchés ne seront pas reconduits et sont relancés avec un allotissement identique, à savoir :

- lot n° 1 : services de téléphonie de base et de location de liaisons permanentes,

- lot n° 2 : services de téléphonie fixe complet pour les Private Automatic Branch eXchange (PABX) : autocommutateur privé de téléphonie des sites principaux et service de présélection pour les PABX des sites secondaires et les lignes isolées standard.

Le lot n° 1 comprend :

- le raccordement des lignes isolées (y compris ligne support des accès ADSL),
- le raccordement des PABX des sites secondaires (y compris accès To (Numéris de base) maintenus localement pour certains sites en réseau téléphonique utilisant l'infrastructure du réseau informatique (VOIP) avec les sites centraux),
- l'acheminement des communications entrantes sur les accès mentionnés ci dessus,
- l'ensemble des communications sortantes des lignes isolées de sécurité (ascenseurs, alarmes, PC de sécurité, etc.),
- les communications sortantes à destination des numéros spéciaux, Minitels, etc.,
- les communications sortantes résiduelles (carte Pastel ou équivalent, secours, débordement),
- les liaisons spécialisées (LS).

La prestation à réaliser par le titulaire est une prestation globale intégrant l'étude, la fourniture, l'installation, les tests, la documentation et la garantie de bon fonctionnement.

Le lot n° 2 comprend :

- le raccordement et l'acheminement de l'ensemble des communications (entrantes ou sortantes) des PABX des sites centraux de la Communauté urbaine de Lyon,
- l'acheminement des communications téléphoniques sortantes locales, longue distance et vers mobiles des PABX des sites secondaires,
- l'acheminement des communications téléphoniques sortantes locales, longue distance et vers mobiles des lignes isolées standard.

La prestation à réaliser par le titulaire est une prestation globale intégrant l'étude, la fourniture, l'installation, les tests, la documentation et la garantie de bon fonctionnement.

Le présent dossier a pour objet, d'une part le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations, d'autre part d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 années.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution de 2 marchés relatifs aux services de téléphonie fixe et de location de liaisons permanentes, lot n° 1 : services de téléphonie de base et de location de liaisons permanentes et lot n° 2 : services de téléphonie fixe complet pour les PABX des sites principaux et service de présélection pour les PABX des sites secondaires et les lignes isolées standard.

b) - les dossiers de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les services de téléphonie de base et de location de liaisons permanentes et tous les actes contractuels y afférents :

- lot n° 1 : services de téléphonie de base et de location de liaisons permanentes,

- lot n° 2 : services de téléphonie fixe complet pour les PABX des sites principaux et service de présélection pour les PABX des sites secondaires et les lignes isolées standard ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC par lot, soit pour les 2 lots confondus un minimum de 358 800 € TTC et un maximum de 1 196 000 € TTC,

conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 1 196 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2012 et suivants - compte 626 200 - fonction 020 - compte 626 200 - fonction 222 - compte 615 580 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.